



COMMUNE DE VENETTE

Publication de la séance du conseil municipal du 18 avril 2018

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 11 avril 2018, le conseil a de nouveau été convoqué le 18 avril 2018 en vertu de l'article L 2121-17 du C.G.C.T.

Date de convocation : 12 avril 2018.

Date de publication : 20 avril 2018.

Présents : BAYART-PARDON Sandra, BERNARDIE Aurélien, BILLARD David, BISSEUX Frédéric, CASSAN Marie-Françoise, COVILLE Stéphane, DEFOULOUY Rodolphe, DELANNOY Bernard, DELIQUE Elisabeth, DURIER Isabelle, GAOUA Djamila, LANGLET André, LEMONNIER-MOREL Sylvie, MONTE Michel, ORIA Régine, SEELS Romuald, VAN DE SYPE Claudine.

Absents : BOUCHEZ Martine, CORMERAIS Coraline, DEZERT-MONCOMBLE Nathalie, FONTENEAU David, GLISE David, LUEL Arnaud.

Ont donné procuration : Mme CORMERAIS à M DELANNOY, Mme BOUCHEZ à M BERNARDIE, M FONTENEAU à M DEFOULOUY, M LUEL à Mme LEMONNIER-MOREL, Mme DEZERT MONCOMBLE à M COVILLE.

Secrétaire de séance : BERNARDIE Aurélien.

1. Vote des taux d'imposition communaux pour l'année 2018.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018(état 1259),

Entendu l'exposé de M le Maire, sur la proposition de M le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour 2018 et de les voter ainsi qu'il suit :

Impositions	2018		
	Bases	Taux %	Produit €
Taxe d'habitation	4 192 000	10.23	428 842
Taxe foncier bâti	7 911 000	15.31	1 211 174
Taxe foncier non bâti	41 100	50.07	20 579
TOTAL			1 660 595

2. Vote du budget primitif communal pour l'année 2018.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de budget primitif de la commune pour 2018, présenté à la commission finances le 6 avril 2018,

Entendu l'exposé de M le Maire, sur la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, MM COVILLE (pouvoir de Mme DEZERT MONCOMBLE), LANGLET et Mme DELIQUE votent « contre » sur tous les chapitres, Mme LEMONNIER-MOREL (pouvoir de M LUEL) s'abstient sur tous les chapitres, sauf les opérations 192 et 20 votées « contre », M BISSEUX s'abstient sur l'opération 20.

- **Approuve** le budget primitif 2018 de la commune de Venette ainsi qu'il suit :
- **Vote au chapitre** en fonctionnement et par **opération** en investissement.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 409 783,61 €	3 409 783,61 €
Investissement	1 291 281,46 €	1 291 281,46 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre / Libellé	Montant proposé	pour	contre	abstention	
011 / Charges à caractère général	941 100,00 €	16	4	2	
012 / Charges de personnel	1 335 000,00 €	16	4	2	
014/ Atténuations de produits	1 800,00 €	16	4	2	
65/ Autres charges de gestion courante	166 500,00 €	16	4	2	
66/ Charges financières	115 000,00 €	16	4	2	
67/ Charges exceptionnelles	3 000,00 €	16	4	2	
022/ Dépenses imprévues	1 000 €	16	4	2	
023/ Virement à l'investissement	831 560,72 €	16	4	2	
042/ Opération d'ordre	14 822 ,89 €	16	4	2	
TOTAL dépenses Fonctionnement	3 409 783,61 €				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre / Libellé	Montant proposé	pour	contre	abstention	
013/ Atténuations de charges	20 000,00 €	16	4	2	
70/ Produits des services, du domaine...	155 500,00 €	16	4	2	
73/ Impôts et taxes	2 414 300,00 €	16	4	2	
74/ Dotations, subventions et participations	165 000,00 €	16	4	2	
75/ Autres produits de gestion courante	17 500,00 €	16	4	2	
002 / Résultat reporté	637 483,61 €				
TOTAL recettes Fonctionnement	3 409 783,61 €				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS OPERATION					
Chapitre / Libellé	Montant proposé	pour	contre	abstention	
001/ Déficit investissement n-1	88 797,85 €				
1641/ Remboursement capital emprunt	248 100,00 €	16	4	2	
041/ Opération patrimoniale	1 000,00 €	16	4	2	
TOTAL dépenses Investissement hors op	337 897,85 €				

RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS OPERATION				
Chapitre / Libellé	Montant proposé	pour	contre	abstention
10/ Dotations, fonds divers et réserves	261 897,85 €	16	4	2
021/ Virement du fonctionnement	831 560,72 €	16	4	2
024/ Cession	20 000 €	16	4	2
040/ Opérations d'ordre	14 822,89 €	16	4	2
041/ Opération patrimoniale	1 000,00 €	16	4	2
TOTAL recettes Investissement hors op	1 129 281,46 €			

Opérations	Dépenses (RAR+BP)	recettes	pour	contre	abstention
120/ Hôtel de ville	1 500 €	0 €	16	4	2
130/ Information mairie	7 000 €	0 €	16	4	2
140/ Travaux cimetière	0 €	0 €	16	4	2
15/ Eglise	29 000 €	0 €	16	4	2
150/ Ecole primaire centre	10 000 €	0 €	16	4	2
155/ Ecole prairie	6 300 €	0 €	16	4	2
160/ Travaux Mairie	5 000 €	0 €	16	4	2
17/ centre de loisirs	3 000 €	0 €	16	4	2
170/ MIG	8 200 €	0 €	16	4	2
18/ Salle des fêtes	5 000 €	0 €	16	4	2
190/ Ecole maternelle centre	1 000 €	0 €	16	4	2
192/Construction cantine	575 400 €	162 000 €	16	6	0
20/ Travaux voirie	245 000 €	0 €	15	6	1
22/ Ateliers municipaux	25 000 €	0 €	16	4	2
25/ Presbytère	11 400 €	0 €	16	4	2
26/ réseau d'éclairage	14 000 €	0 €	16	4	2
33/ Salle des sports	6 583,61 €	0 €	16	4	2
TOTAL OPERATIONS	953 383,61 €	162 000 €			
TOTAL INVESTISSEMENT	1 291 281,46 €	1 291 281,46 €			

Le détail des chapitres et opération est annexé à la présente délibération.

3. Vente de la maison sise 151 rue Mellenne à Venette.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 20 février 2018 n° 20/02/2018-05 portant approbation de la vente d'une maison sise 151 rue Mellenne à Venette,

Considérant le bornage effectué par M Koman, géomètre expert,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la vente de la maison sise 151 rue Mellenne à Venette, **cadastrée section AI n° 74**, d'une contenance de **6 ares et 73 centiares**, à Mme **FRANTZ Caroline**, au prix de **170 000 €**.
- **Précise** que les frais de bornage, d'acte notarié et de clôture sont à la charge de l'acquéreur.

- **Autorise** M le Maire à signer les documents à intervenir dans ce dossier.

4. Transfert de la Route Départementale 13 dans le domaine public communal de la commune de Venette.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la commune de Venette du 15 mars 2013, portant rétrocession de la RD 13 à la commune par le Conseil Général,

Considérant les travaux à intervenir, à savoir, la réfection de la bande de roulement de la RD 13 par le Conseil Départemental de l'Oise,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte le** transfert de la portion de la RD 13, traversant la commune, (rue André Mellenne – Square des Pérelles – rue des Martyrs), dans le domaine public communal dès que la réfection de la couche de roulement sera effectuée et les travaux réceptionnés et conformes.
- **Autorise** M le Maire à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de cette rétrocession et transfert.

Fin de la séance à 21h20.